

Au fil de l'eau

Kichen an dour



édito

La réorganisation des actions de protection de l'eau et des milieux aquatiques impulsée par les transferts de compétences aux communautés d'agglomération se poursuit en 2017. Elle conditionnera dès 2018 les modalités de mise en œuvre des programmes en cours. Pour autant, le syndicat mixte a la volonté de réaliser une année 2017 aussi conforme à ses objectifs que possible.

Parmi les principaux projets 2017, on peut retenir :

- la poursuite de la mise en œuvre du PAPI, avec les premiers travaux de protection en centre-ville ;
- l'accompagnement des communes vers le « O phyto » dans les espaces publics ;
- l'appui aux exploitations agricoles par l'intégration des attentes environnementales aux impératifs économiques. Cette année 2017 verra le lancement de la deuxième phase du plan de lutte contre les algues vertes en baie de Locquirec avec la proposition d'une démarche analogue étendue à l'ensemble du territoire.

L'objet principal de ces actions est la préservation de la qualité de l'eau, mais au-delà, elles concernent des questions plus larges telles que la santé, le développement économique du territoire ou encore la sécurisation de l'alimentation en eau potable.

Elles illustrent comment localement le thème de l'eau peut réunir les composants d'un développement territorial équilibré en rappel au message de la journée mondiale de l'eau de mars dernier qui place l'eau au centre du développement humain. Pourquoi ne pas imaginer demain, à partir de l'exemple des Pays-Bas (Water board), une structure où tous les acteurs concernés, équitablement représentés, après discussion, valideraient d'une seule voix les mesures à prendre ?

Guy PENNEC

Président du Syndicat Mixte du Trégor (S.M.T.)

Qualité de l'eau, préservons nos milieux naturels

Les cours d'eau, les zones humides et le bocage font partie intégrante de notre territoire. Ces milieux remplissent de multiples fonctions (biologiques, écologiques, patrimoniales et sociales) bénéfiques pour notre cadre de vie.

Les cours d'eau servent, par exemple, à l'alimentation en eau potable de la population. Les zones humides contribuent, entre autres, à l'amélioration de la qualité de l'eau par leur capacité d'épuration. De par leur aptitude à stocker l'eau, elles jouent naturellement un rôle de tampon dans le risque de crues.

La pression sur ces milieux est grandissante. De nombreuses dégradations sont observées sur notre territoire : curage des ruisseaux, pollution accidentelle ou consciente, remblai ou drainage des zones humides, destruction de talus en sont quelques exemples. Ces atteintes sont souvent réalisées par méconnaissance de l'importance de ces milieux mais aussi de la réglementation qui encadre les travaux sur ces espaces.

Avant toutes interventions, il est donc nécessaire de s'interroger sur le cadre réglementaire qui régit les opérations que l'on souhaite entreprendre. Pour cela, n'hésitez pas à consulter les services de la **Direction Départementale des Territoires et de la Mer** (Service eau et biodiversité au 02 98 76 52 00) ou le **Syndicat Mixte du Trégor** (Pôle non agricole au 02 98 15 15 15). À noter que pour les zones humides, des inventaires communaux sont consultables en mairie de votre commune.

Photo SMT



Lutte contre les pollutions azotées et microbiologiques sur le bassin-versant du Dourduff et les bassins versants côtiers

Afin de limiter la pollution azotée et microbiologique des cours d'eau (issue de la présence de micro-organismes pathogènes tels que des virus, des parasites ou des bactéries), le SMT lance une démarche de diagnostic-projet sur le bassin versant du Dourduff et sur les bassins versants Côtiers.

Constat sur la situation

Les activités pratiquées sur ces territoires côtiers amènent des flux de polluants au littoral susceptibles de pénaliser les activités liées à la mer : activités conchylicole, pêche à pied professionnelle et de loisir, baignade (carte ci-dessous). Sur ce dernier point, la quasi-totalité des sites est classée en bon état. Un travail doit être réalisé pour répondre aux objectifs du Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau

(SAGE) sur la qualité de l'eau concernant la pollution azotée et microbiologique.

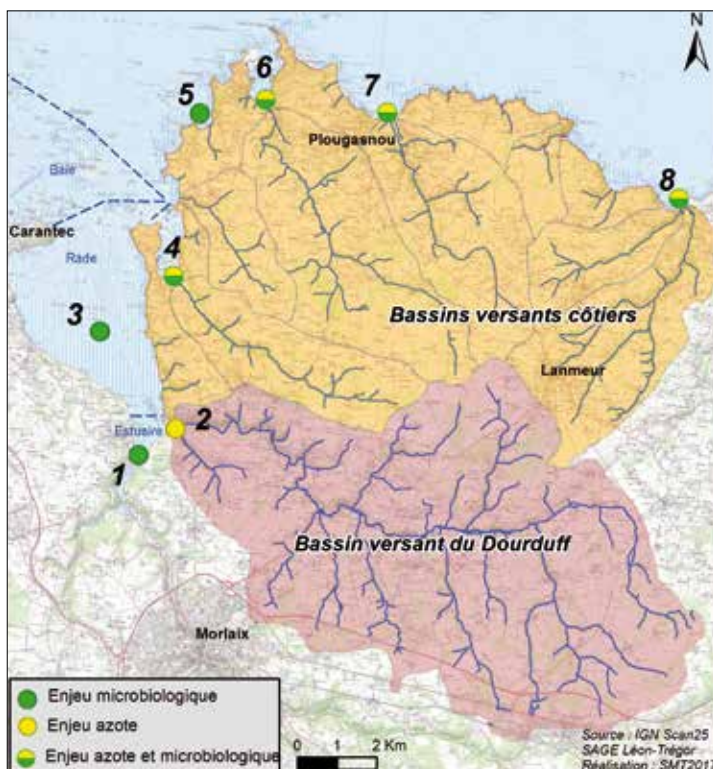
La démarche proposée pour répondre aux objectifs

Sans pour autant négliger les sources d'origine non-agricole, qui font d'ailleurs l'objet actuellement d'une étude, un diagnostic est proposé aux agriculteurs pour résorber les pollutions d'origine agricole.

La démarche volontaire de diagnostic-projet agricole se construit au cas par cas à l'échelle de l'exploitation, elle s'appuie sur un diagnostic, la définition avec l'agriculteur d'un plan d'action puis l'activation d'un panel d'outils adapté.

Pour en savoir plus n'hésitez pas à contacter le service agricole du SMT : 02 98 15 15 23

Enjeux azote et microbiologique sur le littoral trégorrois



	Situation 2015-2016	Objectif pour 2027
1	Zone conchylicole	
Rivière de Morlaix	Classée en D	Classée en A
2	Nitrates	
Rivière du Dourduff	27 mg/litre	25 mg/litre
3	Zone conchylicole	
Rade de Morlaix	Classée en C	Classée en A
4	Nitrates	
Anse de Terenez	27 mg/litre	25 mg/litre
5	Zone de baignade	
Saint Samson	Classée en B ou C	Classée en A
6	Nitrates	
Diben	32 mg/litre	30 mg/litre
7	Zone pêche à pieds	
Saint-Jean (Donnant)	Classée en C	Classée en A
8	Nitrates	
Moulin de la Rive	36 mg/litre	35 mg/litre
	Zone de baignade	
	Classée en B	Classée en A
	Nitrates	
	38 mg/litre	35 mg/litre
	Zone de baignade	
	Classée en B ou C	Classée en A

Nouvelle stratégie foncière complémentaire du PLAV2

Accélérer les regroupements parcellaires en menant une démarche active à l'échelle communale. En 2017, elle est ciblée sur Plouégat-Moysan et Botsorhel. **Contact : Maxime Salaün - 02 98 15 15 24**

Premiers coups de tronçonneuses sur le Bodister

Le SMT vient d'engager une nouvelle campagne de travaux d'entretien des rivières, à raison de **25 km de cours de cours d'eau à entretenir** par les techniciens rivières. Les secteurs concernés par ce programme annuel se trouvent sur le **Queffleuth, le Jarlot-Tromorgant, le Dourduff, le Douron, le Corniou**. Les autorisations de travaux sur les parcelles privées, sur ces rivières, concernent 145 propriétaires qui ont été contactés par courrier.

Cette année, les berges du Bodister à Moulin Boissière en Plourin-lès-Morlaix sont les premières à bénéficier de l'entretien réalisé par le SMT. « *L'enlèvement du bois enchevêtré sur une des deux rives et le débroussaillage des ronciers, sont les travaux menés sur ce secteur* » précise Yann Larhantec. Cela permet de dégager un cheminement sur une des deux rives et en allégeant la rivière du bois présent, de garantir l'arrivée de la lumière qui favorise le développement de la vie aquatique.



Photos SMT

« Ces travaux, bénéficiant du concours financier de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et du Conseil Départemental du Finistère, permettent le maintien du bon état écologique des cours d'eau préconisé par la Directive Européenne Cadre sur l'Eau » précise Sébastien Le Goff. Le débroussaillage et la coupe du bois présent dans le lit des cours d'eau permettent de :

- Limiter les risques naturels liés aux crues et soutien des niveaux d'étiage
- Préserver la faune sauvage et la vie piscicole
- Valoriser les loisirs liés à l'eau (pêche, promenade...)

Les techniciens rivières sont disponibles dès lors qu'un problème lié aux cours d'eau se présente. N'hésitez pas à les contacter, ils sauront vous renseigner :

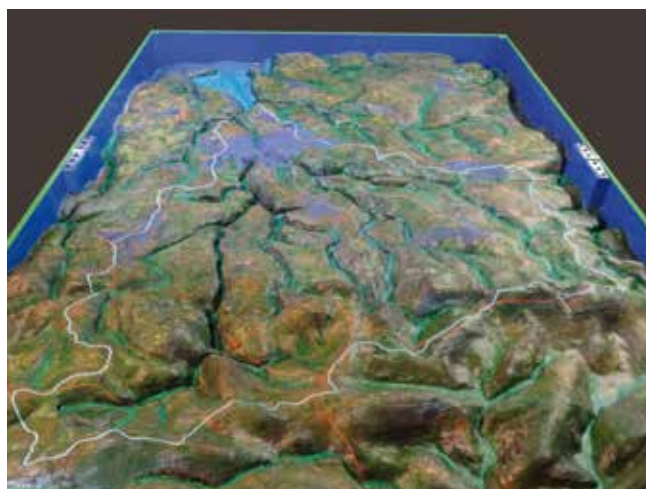
Sébastien Le Goff et Yann Larhantec
02 98 15 15 19 • riviere@syndicat-tregor.fr

Deux nouveaux outils pédagogiques pour sensibiliser au risque inondation

Dans le cadre du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI), **deux maquettes en 3 dimensions du bassin-versant de la Rivière de Morlaix et du centre-ville de Morlaix** ont été conçues.

Destinées à la sensibilisation des scolaires et du grand public au risque inondation, ces deux maquettes représentent de manière fidèle le relief des bassins-versants du Queffleuth, du Jarlot et du Tromorgant et les mécanismes d'inondations dans la Ville.

Grâce à un système original de circulation d'eau, les maquettes permettent de simuler des inondations mais aussi d'aborder de nombreuses thématiques comme le cycle de l'eau, le bocage, les zones humides, l'artificialisation des sols...



Maquette 3D du bassin versant de la Rivière de Morlaix.

Photo SMT

Pour toute information concernant la mise à disposition de ces maquettes, contactez Clément LE SAUX (chargé de mission PAPI) au 06 85 60 69 64 ou par mail à papi@syndicat-tregor.fr

Poursuivre vers le Zéro Phyto

L'accompagnement dans les pratiques d'entretien des communes, assuré par le SMT, passe par la promotion d'actions afin de réduire voire de supprimer totalement l'usage de produits phytosanitaires pour l'entretien de leurs espaces publics. L'objectif premier est de limiter les risques de transfert des résidus de produits liés aux pratiques de désherbages chimiques vers les cours d'eau.

Pleyber Christ et le ZERO pesticides au cimetière

Arthur Mével en service civique sur la commune de Pleyber Christ, a engagé plusieurs actions dans le cadre de la suppression de l'utilisation des pesticides pour l'entretien des espaces publics.

L'engazonnement du cimetière fin septembre a été une première étape pour empêcher la pousse de plantes indésirables dans les allées principales. À terme, une simple tonte suffira à entretenir ces allées.

Une campagne d'information a aussi été menée, sous différentes formes. Des panneaux ont été implantés dans le cimetière pour rappeler au public de ne pas désherber les allées principales. La rédaction de brèves dans la gazette communale et dans les journaux locaux, ainsi que la tenue d'une réunion publique ont permis d'informer les citoyens sur les démarches en cours et de répondre à leurs questions. La collectivité a aussi confié à une entreprise adaptée (TILDÉ) son entretien régulier sur une journée hebdomadaire. Afin de poursuivre la démarche et de sensibiliser l'ensemble de la population, la mise en place d'une **journée citoyenne d'entretien du cimetière et d'un atelier « Jardiner au naturel »**, organisé par l'Association Au Fil du Queffleuth et de la Penzé, répondent à un objectif de sensibilisation du public aux nouvelles méthodes d'entretien écologiques et durables des espaces verts et des jardins.

Les services techniques empruntent régulièrement aux syndicats mixtes du Trégor et du Haut Léon du matériel de désherbage alternatif: désherbeur thermique



Photo Commune de Pleyber Christ

pour les zones pavées et un « pousse-pousse », outil de désherbage mécanique, utilisé pour entretenir les petites allées inter-tombes de manière efficace. La commission urbanisme saisie du dossier zéro phyto rédige actuellement, après avoir consulté les services espaces verts, un **plan de gestion différenciée**. L'entretien des espaces publics sera décliné en fonction de ses caractéristiques et de son usage. **« Entretenir autant que nécessaire et aussi peu que possible » pour favoriser la biodiversité.**

Le trophée « zéro phyto » de Plougasnou

En janvier dernier, la commune de Plougasnou a rejoint la famille des « Zéro Phyto ». Ce trophée, remis par la Région lors du Carrefour des Gestions Locales de l'Eau depuis 2009, récompense les collectivités bretonnes qui n'utilisent plus de produits phytosanitaires pour l'entretien de leurs espaces verts.

Ainsi, Plougasnou (tout comme Guimaëc en 2010) fait partie des 75 % des communes bretonnes engagées dans la réduction de l'usage de ces pesticides et des 19 % qui les ont totalement bannis.

Une nouvelle réglementation, la loi Labbé

Depuis le 1^{er} janvier 2017, l'utilisation de pesticides dans les espaces publics est interdite par les **collectivités**. Seuls les produits plus écologiques, dits à faible risque, ou encore utilisables en agriculture biologique peuvent être appliqués.

Attention, **cette réglementation nous concerne tous**: non seulement la vente en libre-service n'est plus autorisée depuis ce début d'année, mais à partir du **1^{er} janvier 2019**, cette même interdiction d'utilisation entrera en vigueur pour tous les jardiniers amateurs. La vente, l'utilisation ou la détention de pesticides seront interdites.